



**Built to Lead**

Pour Publication Immédiate : 7/21/2016

**GOVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

## **LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE LA LÉGISLATION « LOI DE PETER FALK » INSTITUANT DES EXIGENCES DE NOTIFICATION DE FIN DE VIE**

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui la « Loi de Peter Falk », une législation qui exige des lignes directrices pour les avis de fin de vie et les droits de visite concernant les personnes frappées d'incapacité et l'objet de procédures judiciaires de tutelle.

Le projet de loi (A.3461-C/S.5154-C) exige une ordonnance du tribunal nommant un tuteur pour superviser la prise en charge d'une personne frappée d'incapacité afin d'identifier toutes les personnes qui ont droit à être avisées de la mort, des arrangements funéraires et des formalités d'inhumation d'une personne.

« Perdre un être cher est toujours difficile, mais ne pas avoir la chance de dire au revoir est peut-être encore plus difficile », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Cette mesure aidera à assurer que les amis et la famille de la personne auront l'occasion d'exprimer leur amour et lui rendre hommage à ce moment critique et difficile. »

Dans certaines circonstances, en vertu de la loi actuelle, les tuteurs légalement désignés ont omis d'informer des membres de la famille ou des amis proches de l'individu quand ce dernier est tombé malade, a été admis à l'hôpital ou est décédé.

En exigeant l'identification et la notification d'autre membre de la famille et des amis, cette loi permettra d'assurer que les tuteurs légaux ne seront plus en mesure d'isoler indûment une personne frappée d'incapacité à la fin de sa vie.

**Le sénateur John A. DeFrancisco a dit :** « Je suis très heureux que le Gouverneur Cuomo ait signé mon projet de loi pour faire en sorte qu'il devienne la loi de Peter Falk.

Pour chaque mal, il devrait y avoir un remède. Cette loi aidera à protéger les malades et les mourants d'être isolés de leur famille, tout en veillant à ce que les plus proches parents soient informés de l'état de la personne et, en fin de compte, notifiés du décès et des arrangements funéraires et des formalités d'inhumation de la personne. »

**Le Membre de l'Assemblée législative, William B. Magnarelli, a déclaré :** « Je tiens à remercier le Gouverneur d'avoir promulgué cet important projet de loi. Le projet de loi est nommé en l'honneur du légendaire acteur, Peter Falk. Peter Falk était originaire de New York et diplômé de l'Université de Syracuse. Cette loi protégera les droits des enfants adultes et de la parenté quand une personne est placée sous la garde d'un tuteur. Elle protégera leur droit d'être informé du décès de la personne et si celle-ci a été admise à l'hôpital. Elle permet également au tribunal qui nomme le représentant d'identifier ceux qui ont le droit de visiter dans l'ordonnance de tutelle. Catherine Falk, la fille de Peter, a attiré mon attention à cette question. Quand son père est tombé malade, elle fut empêchée de lui

rendre visite et ne fut aucunement informée des importants changements de son état. Cela lui a inspiré à devenir militante pour d'autres familles confrontées à l'isolement inadéquat d'un parent par un tuteur. Je tiens à remercier Catherine pour son plaidoyer infatigable qui a mené à ce que cet important projet de loi soit passé. »

La « Loi de Peter Falk » fut suscitée par le traitement de fin de vie du défunt acteur et vedette de « Columbo », Peter Falk. La fille de M. Falk avait allégué que la deuxième femme de l'acteur avait obtenu tutelle de ce dernier et avait bloqué tout contact avec les autres membres de sa famille à la fin de sa vie.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418